

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA
REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**

**DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET ATTRACTIVITE**

Objet : Rénovation des devantures commerciales -
Attribution de subventions de la CARENE aux
propriétaires – commerçants
SWEETY
d'un montant de 412,12 €

DECISION N° 2020.00166 du 10/06/2020

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la REgion Nazairienne et de l'Estuaire,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux établissements de coopération intercommunale de déléguer une partie des pouvoirs de l'assemblée délibérante à l'exécutif,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CARENE. en date du 15 avril 2014, modifiée par délibérations des 30 juin 2015 et 2 février 2016 déléguant au Président l'attribution de subventions d'un montant inférieur ou égal à 50 000€, aux tiers, dans la limite des crédits votés par le Conseil communautaire,

Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature daté du 3 février 2016 attribué à Jean-Claude Pelleteur, Vice-président en charge de la création d'entreprises, des filières émergentes, de l'innovation, du tourisme et du commerce,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2014, décidant la mise en œuvre de dispositifs d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat et des devantures commerciales,

Considérant que l'objectif principal est d'inciter les commerçants à rénover leurs devantures commerciales dans le cadre d'une charte graphique ; la mise en place de cette charte doit conduire à une mutation homogène et qualitative des linéaires commerciaux,

Vu les crédits votés au Budget principal de la CARENE.

DECIDE :

Article 1 – La propriétaire, dont les références figurent ci-dessous, a souhaité s'inscrire dans le dispositif de rénovation des devantures commerciales et a sollicité une subvention de la CARENE.

Après instruction de son dossier, le projet s'avérant éligible, elle a pu procéder à la réalisation des travaux envisagés.

Considérant que ces travaux ont été réalisés conformément aux critères d'attribution des aides de la Communauté, il convient de procéder au règlement financier de ladite aide.

Article 2 – Le Président de la CARENE décide d'attribuer la subvention suivante.

Nom-Prénom	Situation du bien	Nature de la subvention CARENE	Montant Subvention CARENE	N° du bon d'engagement
BOUTIQUE SWEETY Madame Nathalie VINCE	30 rue de la Paix SAINT-NAZAIRE	Rénovation devanture	412,12 €	X102050

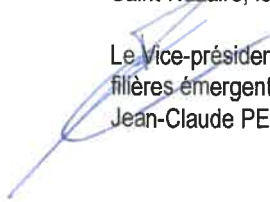
Article 3 - La dépense correspondante sera constatée sur le compte 2042 fonction 90 du budget principal de la CARENE.

Article 4 - La présente décision sera transmise à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

Article 5 - Le Président de la CARENE et le Trésorier Principal de Saint-Nazaire Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Nazaire, le 10/06/2020

Le Vice-président en charge de la création d'entreprises, des
filères émergentes, de l'innovation, du tourisme et du commerce,
Jean-Claude PELLETEUR





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : MAINDRON Annelise

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	DEC2020_00166
Date de la décision:	2020-06-10 00:00:00+02
Objet:	Rénovation des devantures commerciales - attribution de subvention de la carene aux propriétaires commerçants SWEETY d'un montant de 412.12€
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.5 - subventions accordées aux autres personnes morales de droit privé (associations,)
Identifiant unique:	044-244400644-20200610-DEC2020_00166-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-244400644-20200610-DEC2020_00166-AR-1-1_0.xml	text/xml	1013
nom de original:		
SCAR-REPRO20061014330.pdf	application/pdf	85550
nom de métier:		
99_AR-044-244400644-20200610-DEC2020_00166-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	85550

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 juin 2020 à 15h10min45s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 juin 2020 à 15h10min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 juin 2020 à 15h10min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 juin 2020 à 15h11min18s	Reçu par le MI le 2020-06-10

